

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2018**

- **Travaux logement communal de l'Aiguillée:** Après lecture des devis concernant le remplacement des fenêtres, portes ainsi que les peintures et sols du logement de l'Aiguillée, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de Menuiserie Portier d'un montant de 7 228.12€ TTC et le devis A2S d'un montant de 11 090.24€ TTC.
- **Travaux logement 4 rue de la Mairie :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la Sarl Désiles-Dhiard pour les travaux de réparation de la toiture du logement situé au 4 rue de la Mairie, d'un montant de 2 183.64€ TTC.
- **Subvention au titre du Pacte de la ruralité :** Le conseil municipal approuve le projet de remplacement des fenêtres, portes, peintures et sols dans le logement de l'Aiguillée, d'un montant de 15 812.89€ HT. Et la réparation de la toiture du logement du 4 rue de la Mairie, d'un montant de 1 819.70€ HT.
- **Travaux de l'église :** La DRAC a accordé une subvention de 40% pour la restauration des charpentes et couvertures de l'église. Elle va délivrer un arrêté après les résultats de l'appel d'offres. Le conseil municipal autorise le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'église de Duneau.
- **Modification des statuts de la CCHS :** Le conseil municipal n'adopte pas les modifications des statuts de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour la mise à jour de la compétence promotion d'événements et de manifestations d'intérêt communautaire.
- **Développement économique :** Le conseil municipal n'approuve pas la définition des conditions financières et patrimoniales de transfert des biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.
- **Modification des statuts de la CCHS :** Le conseil municipal adopte les modifications des statuts de la Communauté de Communes pour l'intégration d'une compétence optionnelle en lien avec la compétence GEMAPI.
- **Effacement des réseaux rue Haute :** Le conseil municipal sollicite le Département pour la mise en souterrain du réseau d'éclairage public à nos frais et la mise en souterrain du réseau électrique au Département et accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 9000€ pour le génie civil de télécommunications rue Haute (RD 323).
- **Redevance gaz :** Le conseil municipal accepte le montant de 979.98€ concernant la redevance de concession gaz R1 au titre de l'année 2018.
- **Achat de table de pique-nique et écran de projection :** Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis Manutan pour la fourniture d'une table de pique-nique, d'un montant de 1 462.80€ TTC, le devis Watt sono pour la fourniture d'un écran de projection mural d'un montant de 1 296€ TTC et le devis Hatton pour l'alimentation électrique de l'écran, d'un montant de 840€ TTC.

